



Taxe d'habitation exoneration

Par **poupounette56**, le **18/05/2013 à 15:14**

Bonjour, rnEtant reconnue a un taux d'invalidite de 50 a79% j'aimerais savoir si je peux bénéficier d'un abattement sur la taxe habitation sachant que je perçois une pension d'invalidité 2 ème catégorie et que mon époux est a la retraite.mercirnCordialement

Par **alterego**, le **18/05/2013 à 16:09**

Bonjour,rnrnVos informations son confuses ou insuffisantes.rnrnVous pouvez consulterrnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F42.xhtml>/rnrnMais pourquoi ne pas interroger directement, rien ne vous y empêche, justificatifs en main le Centre des Impôts dont vous dépendez ? C'est tellement plus simple.rnrnCordialement

Par **poupounette56**, le **21/05/2013 à 17:29**

Bonjour,rnMes informations sont peut être confuses ,mais celles des impôts encore plus. Je me suis renseigné ,déplacé ,avec les papiers neccessaire.La personne du guichet ma dit pas de demi part impôt en plus ,je précise avec un taux invalidité apprécié entre 50 et 79 %,mais vous pouvez ,vous aurez si votre commune à voté la loi ??un % en moins pouvant aller de 5 10 à 15 %.J'ai appelé le centre des impôts de ma commune, qui m'a dit clairement ,quelle loi ? ou vous êtes ecxonéré ou pas ,pas d'AAH ,pas de carte à 80 % ,quoi en penser .Je ne sais toujours pas , attendons la fin de l'année .La je pense vraiment que, travaillant dans ce domaine et ne pas savoir informer les personnes de leur droits que c'est plus que confus.rnCordialement.